



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DÔME

- N°11 -

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20250414-250414\_11-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

**SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers  
présents : **28**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et  
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **2**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

Étaient présents :

**OBJET :**  
**Clôture du budget**  
**annexe OPAH**

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Stéphane RODIER, Maire,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

**CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE OPAH (OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT)**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal du 13 février 2024 actant la création du budget annexe OPAH ;
- Considérant que la compétence de l'amélioration de l'habitat a été transférée en 2018 à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour les nouvelles demandes ;
- Considérant que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), il restait des opérations sur lesquelles la Commune s'était engagée avant le transfert de compétences ;
- Considérant qu'au 31 décembre 2024 toutes les opérations ont été réalisées et qu'il n'y aura en conséquence plus d'opérations sur ce budget ;

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver, pour le budget annexe OPAH :

- La clôture du budget au 31 décembre 2024 ;
- La reprise des résultats 2024 du budget annexe OPAH sur le budget principal après le vote des CFU 2024 ;

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (1 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Maire) :**

- Approuve la clôture du budget annexe OPAH au 31 décembre 2024 ;
- Approuve la reprise des résultats 2024 du budget annexe OPAH sur le budget principal ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Annie CHEVALDONNÉ

La Présidente de séance,

  

Hélène BOUDON